



FRANCE

L'ambition d'une refonte « systémique » à l'épreuve du réel

Si le ministre de l'éducation donne des gages en matière salariale, les discussions relatives au métier d'enseignant sont reportées à l'été

ANALYSE

Une montagne qui accouche d'une souris... L'expression est connue de tous ceux qui suivent l'actualité éducative et qui ont en mémoire, d'un quinquennat à l'autre, la succession des réformes détricotées. Vaudra-t-elle pour la très attendue refonte du « métier » dont Jean-Michel Blanquer a, avec trois mois de retard sur le calendrier initial, dévoilé le détail ce 26 mai ?

A écouter les syndicats d'enseignants qui réagissaient à chaud ce n'est pas exclu. En faisant des « ressources humaines » et de la « revalorisation » l'acte II de l'ère Macron en matière d'éducation, après une première partie du quinquennat consacrée aux mesures pédagogiques, le ministre de l'éducation a créé une attente, forte, parmi son million d'administrés.

Attente en matière de salaires, qui restent inférieurs à la moyen-

ne des pays de l'OCDE, notamment en début de carrière. Mais pas que : dans « ce ministère de l'humain, de l'immatériel, de la pensée et de l'avenir », expliquait M. Blanquer devant le Conseil économique, social et environnemental, en octobre 2020, un vent de changement « systémique » doit souffler, mêlant enjeux de reconnaissance, de carrière, de santé et de sécurité. La prise de parole intervenait dans le sillage de l'attentat contre le professeur d'histoire Samuel Paty, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), le 16 octobre 2020 ; il semblait alors urgent de « remettre le professeur au centre de la société ».

Douze « engagements »

Sept mois et un Grenelle de l'éducation plus tard – référence historique aux accords qui ont contribué à trouver une issue aux grandes grèves de 1968 –, la copie ministérielle que découvrent les

professeurs est-elle à la hauteur ? Si la hausse des rémunérations pour 2022 est chose acquise, grâce à une « enveloppe dédiée » de 700 millions d'euros, qui fait suite aux 400 millions inscrits au budget en 2020, la loi de programmation pluriannuelle censée garantir l'augmentation régulière des salaires, quelle que soit l'issue du scrutin présidentiel de 2022, est,

Le risque politique à s'atteler à une réforme, à un an de la présidentielle, est « colossal », jugent les experts de l'école

elle, mise de côté. Rue de Grenelle, au ministère, on défend le maintien de sa logique, « par le dialogue social et la signature d'accords qui nous engagent ». Il n'empêche : le symbole d'une loi gravant dans le marbre des hausses des salaires semble enterré.

Après plus d'une cinquantaine de réunions et deux grandes conférences (dont la FSU et la CGT avaient claqué la porte), M. Blanquer a conclu cette grand-messe, mercredi soir, en prenant douze « engagements ». « C'est bien assez », diront ceux qui redoutent que des « contreparties » soient exigées au titre de la revalorisation. « C'est peu », réagiront ceux qui défendent une autonomie reconnue pour les établissements, de nouvelles règles pour le recrutement... Et, pourquoi pas, une remise à plat des décrets de 1950 qui régissent aujourd'hui encore les missions des enseignants (définies par un nombre d'heures de

cours chaque semaine), même après le « dépoussiérage » opéré sous la gauche.

Sur toutes ces questions, Jean-Michel Blanquer n'a jamais caché son ambition. Dans *L'École de demain : propositions pour une éducation nationale rénovée* (Odile Jacob, 2016), livre programmatique publié un an avant qu'il ne pose ses cartons au ministère de l'éducation, il évoquait une possible refonte des obligations de service n'excluant pas une « annualisation » du temps de travail – recette pour laquelle plaide la Cour des comptes.

Avant cela, comme numéro deux de Luc Chatel entre 2010 et 2012, il défendait les « postes à profils » et les recrutements opérés en propre par les chefs d'établissement. A la tête désormais du ministère, M. Blanquer semble vouloir éviter d'agiter les « chiffons rouges » que guettent les syndicats : plusieurs sujets relatifs au

métier viennent d'être renvoyés à des discussions, courant juin, avec les organisations syndicales. La crise sanitaire est passée par là, qui a « freiné » le Grenelle de l'éducation, après avoir porté un coup d'arrêt à la réforme des retraites, a-t-il lui-même reconnu mercredi.

Sans doute qu'une autre explication est à rechercher dans le calendrier électoral. A un an de la présidentielle, le risque politique à s'atteler, frontalement, à une réforme du métier est « colossal », analysent les experts de l'école. De Lionel Jospin à Luc Ferry, de Claude Allègre à Vincent Peillon, ceux de ses prédécesseurs qui, par le passé, s'y sont frottés y ont laissé tout (ou partie) de leur popularité. Une telle réforme nécessite du temps, de l'argent, mais aussi la confiance des personnels ; trois ingrédients dont le ministre ne dispose peut-être pas – ou plus – suffisamment. ■

MATTEA BATTAGLIA

